

# **Protocole d'action de coopération territoriale entre l'Orchestre de Picardie et l'Orchestre National de Lille**

Entre d'une part :

**L'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication)**, représenté par le Préfet de la région Nord Pas de Calais - Picardie, Jean-François Cordet,

**La Région Nord Pas de Calais - Picardie**, représentée par le Président du Conseil régional, Xavier Bertrand, dûment habilité à cet effet par délibération de la Commission Permanente en date du 29 mars 2016,

et d'autre part :

**L'Orchestre de Picardie** (Association loi 1901 créée le 25 mai 1984) domicilié 45, rue Pointin à 80000 Amiens, SIRET 780 603 734 000 36, Code APE 9001 Z, Licence d'entrepreneur de spectacles n° 2 – 1021976 représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques Thomas, dûment habilité à cet effet par délibération du Bureau le 14 mars 2016,

**L'Orchestre National de Lille** (Association loi 1901 créée le 3 juin 1976 domicilié 30 place Mendès France à 59000 Lille, SIRET 306 853 839 00059, Code APE 9001 Z, Licence d'entrepreneur de spectacles n°2-1083849, représenté par son Président, Monsieur Ivan Renar, dûment habilité à cet effet.

- ✓ Considérant la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant publiée par le Ministère de la Culture et de la Communication en 1998, à laquelle les parties déclarent adhérer ;
- ✓ Considérant le grand projet pour l'Education artistique et culturelle du Ministère de la Culture et de la Communication et notamment la circulaire sur les parcours d'Education artistique de mai 2013 ;
- ✓ Considérant les principes généraux du Cahier des missions et des charges pour le Réseau national des orchestres permanents en région établi par le Ministère de la Culture et de la Communication en août 2010 ;
- ✓ Considérant le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et le projet d'arrêté fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Orchestre national en région » ;
- ✓ Considérant le souhait de la Région Nord Pas de Calais - Picardie de renforcer le secteur du spectacle vivant et de développer les synergies régionales selon les axes prioritaires suivants:

- La création : soutien et valorisation, inscription européenne et ouverture au monde,
- La démocratisation et l'équité territoriale,
- L'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie,

✓ Considérant la valeur unique et irremplaçable de la musique symphonique comme patrimoine artistique, champ de création et composante de l'éducation.

## **PRÉAMBULE**

Depuis des décennies, l'Orchestre de Picardie et l'Orchestre National de Lille ont tous deux mené leur mission de service public de la culture sur deux territoires régionaux distincts dans le cadre de leurs conventions d'objectifs respectives.

En 2015, en perspective de la fusion des deux régions, l'Orchestre de Picardie et l'Orchestre National de Lille se sont régulièrement rencontrés et, à partir de leurs identités respectives, ont établi un état des lieux de leur complémentarité.

- ✓ Considérant leur spécificité d'orchestres symphoniques permanents au service d'un territoire commun,
- ✓ Considérant leur volonté de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de cette co-construction prolongeant les politiques culturelles définies par l'Etat et la Région Nord Pas de Calais Picardie,
- ✓ Considérant les liens d'amitié et de complémentarité qui lient préalablement à ce protocole l'Orchestre de Picardie et l'Orchestre National de Lille,
- ✓ Considérant leur volonté que ces liens se consolident par un partenariat responsable entre les deux orchestres,

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1.**

Le présent protocole a pour finalité d'affirmer les identités et complémentarités de l'Orchestre de Picardie et de l'Orchestre National de Lille.

### **1 – similitudes**

#### **L'Orchestre de Picardie et l'Orchestre National de Lille**

- sont les deux seuls orchestres permanents du nouveau territoire régional à appartenir au Réseau National des orchestres en région (l'ONL a été le premier orchestre symphonique à être labellisé «national » début 1981),
- bénéficient de la permanence de leurs effectifs,
- garantissent la qualité artistique de leur répertoire orchestral,
- proposent un répertoire ouvert tout en s'engageant aux côtés de la création,
- recherchent de nouveaux formats intégrant d'autres disciplines,
- stimulent l'innovation au travers de projets créatifs,
- développent un projet territorial défini en adéquation avec les politiques des collectivités territoriales partenaires,
- assurent la production et la diffusion de concerts et d'activités connexes sur leur territoire,

- participent à des productions de l'Opéra de Lille en lien avec la spécificité de leurs effectifs,
- contribuent au rayonnement de leur région,
- concourent à l'essor économique de leur territoire d'implantation,
- favorisent l'accès de tous les publics aux œuvres sur leur zone géographique d'influence,
- portent une mission de transmission et mènent un travail de fond à dimension éducative et sociale.

## 2 – identité

Au-delà du constat de leurs similitudes, une identité propre à chaque formation a été modelée au fil des années au travers des missions et objectifs déclinés par leurs partenaires publics.

### L'Orchestre de Picardie a 32 ans

- **Lieu de résidence** : l'Orchestre de Picardie est basé à Amiens où il n'a pas de salle de concerts. Le lieu de répétition est mis à disposition par convention avec le Conseil Régional,
- **Effectif artistique permanent** : 37 musiciens, depuis sa création l'Orchestre de Picardie a évolué de 23 à 37 musiciens pour devenir un petit symphonique « Mannheim », le seul orchestre permanent de cet effectif en France,
- **Direction musicale** : l'Orchestre de Picardie - Arie van Beek est le 6<sup>ème</sup> directeur musical depuis la création de l'Orchestre en 1984,
- **Equipe administrative et technique** : l'équipe support administration, technique et information compte 11,10 ETP,
- **Territoire d'implantation** : l'Orchestre de Picardie assure une présence pérenne en Picardie avec 80% de sa diffusion soit 5 à 6 concerts à la Maison de la Culture d'Amiens et 80 concerts équitablement répartis dans les 16 territoires picards en coopération avec les communes et communautés de communes,
- **Activité décentralisée et relation au territoire** : l'Orchestre de Picardie demeure un opérateur régional et amène la culture au sein des 16 territoires picards dans lesquels, en partenariat avec les structures culturelles de diffusion, il implante concerts et résidences,
- **Rayonnement** : l'Orchestre de Picardie assure 20% de sa diffusion en France et en Europe. Il est de ce fait un acteur reconnu du rayonnement de sa région éponyme. Il est chaque année invité des grands festivals (Flâneries de Reims, Folles Journées de Nantes) et figure à l'affiche de la saison musicale parisienne (Gaveau, Théâtre du Châtelet, Invalides, Philharmonie, Théâtre des Champs-Élysées). Il porte aussi une mission de rayonnement européen et international. Ainsi depuis 1985, l'Orchestre de Picardie a visité 20 pays sur trois continents. Il apporte un soin tout particulier à initier et porter des partenariats culturels européens,
- **Partenariat avec d'autres acteurs culturels** : l'Orchestre de Picardie partage des actions partenariales et transversales avec de nombreux acteurs culturels en région et hors région : le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Amiens, la Comédie de Picardie, le Conservatoire d'espaces naturels Picardie, le Festival des Forêts, le Festival de Saint-Riquier Baie de Somme, le Théâtre Impérial de Compiègne, le festival Jardins en Scène, la Maison de la Culture d'Amiens, la Faïencerie Théâtre de Creil, le Festival de Laon mais aussi l'Opéra de Lille, l'École Supérieure Musique et danse Nord de France – Lille, la Fondation Royaumont...,
- **Coopération culturelle européenne** : L'Orchestre de Picardie est à l'initiative de la création de réseaux européens. A travers un chef de filat renouvelé il a acquis une réelle expertise en matière de projets de coopération culturelle européenne.  
En 2003 il a créé ONE® *an Orchestra Network for Europe* dans le cadre du programme Culture de l'Union Européenne. Plus récemment, il a créé ACT *A Common Territory* (2011-2015) dans le cadre du programme INTERREG IV-A France (Manche)–Angleterre.

A ce jour ONE® demeure l'unique réseau européen d'orchestres. Il a été financé à cinq reprises par la Commission Européenne et sélectionné récemment au titre d'Europe Créative pour la période 2015-2019 ONE® *is more*. Autour de l'Orchestre de Picardie (France), chef de file de ONE® *is more*, 7 partenaires partagent ces actions : Jenaer Philharmonie (Allemagne), Štátný Komorný Orchester Žilina (Slovaquie), Simfonični Orkester RTV Slovenija (Slovénie), Filharmonia Śląska Im. Henryka Mikołaja Góreckiego (Pologne), Filharmonie Bohuslava Martinů (Zlín – République Tchèque), New Symphony Orchestra (Bulgarie) et aussi University for the Creative Arts (Royaume-Uni).

Les partenaires de ONE® *is more* et les territoires dans lesquels ils ont leur ancrage bénéficieront des activités proposées dans 10 pays dont la Chine et le Mexique.

Les 8 partenaires partageront quelque 38 activités dont certaines ont lieu régulièrement au cours de cette période de 4 ans : échanges de musiciens professionnels, concerts de groupes transnationaux de musique de chambre, réunions de coordination, échange de savoir-faire, concours BetheONE, résidences ONE® Brass, stages de formation à destination de jeunes musiciens, promotion de jeunes solistes issus de BetheONE, concours international de chefs d'orchestre Grzegorz Fitelberg, résidences débouchant sur 20 concerts regroupant 2 orchestres et(ou) chœur qui présenteront un répertoire innovant dont la création de la commande d'une œuvre commémorant le centenaire de la 1ère guerre mondiale,

et aussi

- création d'une œuvre pour chœur de smartphones et orchestre,
- mise en place du ONE® think-tank,
- création numérique d'un film d'animation pour le jeune public,
- création numérique pour les projets de visualisation du son,
- accueil de musiciens chinois et mexicains et d'étudiants de conservatoires des mêmes pays,
- concerts de l'Orchestre Darwinien...

De manière plus traditionnelle, l'Orchestre de Picardie coopère (co-commandes, co-productions) avec d'autres institutions culturelles et orchestres européens et français Tapiola Sinfonietta, Rigas Kamermuziki, De Doelen Rotterdam, Orchestre de l'Opéra de Rouen Haute-Normandie, Orchestre Symphonique de Bretagne, La Monnaie Bruxelles, Tonhalle Düsseldorf, Orchestre de Chambre de Genève, Stavanger Symfoniorkester, BBC Symphony Orchestra, Amsterdam Sinfonietta, Orchestre Symphonique de Turin et Orchestre Symphonique d'Umea.

- **Répertoire** : l'Orchestre de Picardie aborde le répertoire orchestral accessible à sa formation « Mannheim », tant à partir de la recherche patrimoniale que du répertoire contemporain. Il s'engage aux côtés de la création et mène une politique de commande musicale. Il présente aussi le répertoire de musique de chambre, du duo à l'octuor, à l'initiative de ses musiciens permanents. Il aborde aussi les œuvres à grand effectif grâce aux partenariats développés avec d'autres orchestres européens,
- **Projets transversaux et numériques** : l'Orchestre de Picardie présente des projets numériques visant à diversifier le format du concert et l'interaction avec le public en créant des moments participatifs comme lors de la création et la reprise d'une œuvre pour chœur de smartphones et orchestre,
- **Médiation, transmission, action culturelle** : la transmission et l'accès à culture sont au cœur de la mission de l'Orchestre de Picardie. Chaque année, à travers sa zone d'influence, l'Orchestre répond à la demande de 25 à 30 établissements scolaires (collèges, CFA, lycées), avec lesquels il mène un parrainage d'actions pédagogiques structurant son action culturelle : *Musique au campus, 4 jours avec l'Orchestre, concerts présentation, Parrainages, Concerts-promenades, Résidences, Moments musicaux...* certaines de ces actions sont aussi portées avec l'Université Picardie Jules Verne.

Lorsqu'il s'adresse à des publics empêchés (centres de détention et prisons) ou à des établissements de pédopsychiatrie, ce parcours est alors repensé et s'intitule *Orchestre Solidaire*.

- **Pôle de ressources** : l'Orchestre de Picardie est labellisé pôle régional musique classique. Chaque année il accueille de jeunes collégiens et lycéens pour des stages en entreprise. A partir de 2016, en partenariat avec l'ESMD, il met en œuvre des formations en direction des étudiants.

### **L'Orchestre National de Lille a 40 ans**

- **Lieu de résidence** : l'Orchestre National de Lille est en résidence au Nouveau Siècle par convention avec le Conseil Régional,
- **Effectif artistique permanent** : 99 musiciens, l'Orchestre National de Lille est la plus grande formation symphonique entre Paris et Bruxelles,
- **Direction musicale** : Jean-Claude Casadesus en est directeur musical depuis sa création en 1976. En mars 2016 un successeur sera nommé,
- **Equipe administrative et technique** : l'Orchestre National de Lille reçoit le soutien de 27 postes ETP technique, artistique, communication et administration,
- **Territoire d'implantation** : l'Orchestre National de Lille assure chaque saison une moyenne de 120 concerts dont plus de 80% de son activité sur son périmètre territorial. Il s'appuie sur une saison de 40 concerts en moyenne au Nouveau Siècle de Lille et une diffusion métropolitaine et régionale paritaire,
- **Activité décentralisée et relation au territoire** : L'ancrage territorial fait partie intégrante du projet historique de l'Orchestre National de Lille. L'ONL est ainsi une institution régionale qui, à partir de sa salle-siège lilloise, est invitée chaque saison par plus de 30 structures culturelles et communes très diversifiées du territoire Nord Pas de Calais, il recherche des partenariats pérennes en région (par exemple Le Phénix de Valenciennes).
- **Rayonnement** : Depuis sa création, l'Orchestre National de Lille est un acteur reconnu du rayonnement de sa région au niveau national et international, il est chaque année fortement présent dans les plus grands festivals français, est invité par des structures culturelles françaises significatives (théâtres, réseau des Scènes Nationales, etc...). Chaque année, il figure à l'affiche de la saison musicale parisienne (Philharmonie, Théâtre des Champs-Élysées, Châtelet, Maison de la Radio). Le rayonnement international fait partie intégrante de ses objectifs et missions. Ainsi en quarante ans d'existence l'Orchestre National de Lille a visité 30 pays sur quatre continents. Il inscrit ses tournées annuelles tant dans le circuit international des grandes salles de concerts que comme acteur de la diplomatie culturelle française. Il apporte un soin tout particulier à ses partenariats transfrontaliers avec les grands orchestres belges (Orchestre National de Belgique, Orchestre Royal Philharmonique de Liège, Brussels Philharmonic...) et développe une présence annuelle dans les deux salles de concerts bruxelloises, Le Bozar et Flagey ainsi que dans les grandes villes et festivals de Belgique. Afin de renforcer son rayonnement territorial et diversifier ses publics, l'Orchestre National de Lille a créé à l'occasion de Lille 2004 Capitale Européenne de la Culture, un festival international annuel de piano d'un format original. Lille Piano(s)Festival réunit chaque année sur trois jours plus de 40 artistes, et présente plus 50 concerts ; l'évènement réunit en moyenne un public de 16,000 spectateurs provenant de l'ensemble de la métropole lilloise, du département du Nord et de la région et attire également un public international,
- **Partenariat avec d'autres acteurs culturels** : l'Orchestre National de Lille impulse des collaborations transversale avec les acteurs culturels de la métropole lilloise mais également

de la région : Opéra de Lille, Théâtre du Nord, Ballet du Nord, le Grand Bleu, Palais des Beaux-Arts, Lille Sud, le Conservatoire à rayonnement Régional de Lille, l'École Supérieure de Musique et de Danse, le Phénix de Valenciennes entre autres partenaires.

- **Coopération culturelle européenne** : l'Orchestre National de Lille participe actuellement au montage de *Music up close !!* un réseau européen éducatif de création et d'échange. Le chef de file : l'Académie de Santa Cecilia de Rome a déposé une candidature au titre du programme Europe Créative en octobre 2015. Le partenariat comprend cinq autres structures européennes : Netherland Philharmonic Orchestra, Barcelona Symphony Orchestra, Sarajevo Philharmonic Orchestra, Lubljana International Orchestra, International Yehudi Menuhin Foundation.

L'Orchestre National de Lille impulse également des collaborations directes (commandes, échanges, co-productions) avec d'autres orchestres européens et français (Orchestre Philharmonique de Liège, Orchestre Symphonique de Barcelone, Gürzenich Orchester de Cologne, Orchestre National de Lyon, Ensemble INtercontemporain, Ircam, entre autres partenaires).

- **Répertoire** : Le répertoire de l'Orchestre National de Lille couvre plus de trois siècles de musique. Son effectif permanent et sa déclinaison en formations à géométrie variable lui permettent d'interpréter les œuvres symphoniques les plus monumentales comme les plus chambristes, de toutes les époques et de tous les styles. Il est particulièrement proactif en termes de création dont il est un acteur prépondérant dans le paysage musical. Ainsi l'Orchestre National de Lille a initié depuis plus de 15 ans une politique de résidence de compositeurs qui participent à l'ensemble des activités de l'Orchestre, création, pédagogie et programmes culturels. L'ONL prêche une attention particulière à l'élargissement de son répertoire, à la création et particulièrement au patrimoine français. Il est également attentif dans sa programmation à développer l'invitation de chefs femmes participant ainsi activement à la promotion professionnelle de celles-ci.
- **Projets transversaux et numériques** : l'Orchestre National de Lille intègre le numérique dans sa politique de démultiplication de la diffusion de ses productions ainsi que comme un outil stratégique de l'élargissement de ses publics. Au niveau de la communication il est très actif sur les réseaux sociaux confirmés ou émergents. L'Orchestre National de Lille est le premier orchestre européen à s'être équipé d'un studio entièrement numérique de haute technologie. Il permet d'ouvrir l'Orchestre et sa salle aux techniques d'enregistrement, de création et de diffusion audiovisuelle les plus innovantes et aux nouveaux formats qu'elles permettent comme, par exemple actuellement, une série de streaming de ses concerts éducatifs et familiaux. Cet équipement participe à la dynamique numérique de la Région et son inscription à la labellisation Métropole French Tech. Il permet un dialogue actif avec les entreprises des nouvelles technologies et les plateformes Euratechnologie et La Plaine image. Cette volonté s'est traduite récemment par une collaboration entre ANKAMA et l'Orchestre National de Lille qui a enregistré la bande originale du film DOFUS. Cet équipement unique constitue un investissement qui participera au modèle économique de l'Orchestre et de la salle, en transformant l'auditorium du Nouveau Siècle en un studio de haute technologie ouvert à l'activité commerciale d'enregistrement et de création.
- **Médiation, transmission, action culturelle** : Le partage de l'excellence avec le plus grand nombre est l'une des valeurs fondamentales de l'action de l'Orchestre National de Lille, chaque saison ses programmes pédagogiques touche en moyenne 10 000 jeunes, sous des formats divers allant de la sensibilisation au concert dédié, du parcours sur l'année à la création participative. L'Orchestre National de Lille s'appuie sur un dialogue actif et de qualité avec l'Education Nationale. Ces programmes sont adressés aux publics de la métropole lilloise mais plus largement à ceux de sa zone géographique d'influence. Plus de 4 500 entrées en moyenne par saison sont vendues pour les moins de 16 ans.

Afin de proposer à son public une expérience globale, l'Orchestre National de Lille développe une offre culturelle de plus en plus riche comme un cycle de « leçons de musique » pour tous animé par ses compositeurs en résidence, les rencontres d'avant-concert, les concerts-préludes avec les étudiants de l'ESMD, conférences, *afters*, rencontre avec les artistes en bord de scène, journées découvertes, ateliers participatifs pour tous...

- **Pôle de ressources** : l'Orchestre National de Lille se développe également comme une plateforme de formation aux métiers associés à son activité. Ainsi des apprentis bibliothécaires en partenariat avec le CFA de Nancy, ainsi des techniques numériques du son en partenariat avec le secteur professionnel mais également les BTS son (par exemple le Lycée Rostand), ainsi du métier de musicien d'orchestre particulièrement en partenariat l'ESMD. De plus, l'ONL accueille un jeune en contrat d'alternance pour le développement de ses réseaux sociaux. Il ouvre également ses portes à de jeunes collégiens et lycéens pour des stages en entreprise

## Article 2. Principes

### Définition des principes présidant à la conception et à la mise en œuvre du présent protocole

Les orchestres partenaires s'engagent à promouvoir les principes énoncés ci-dessous tant dans la conception que dans la mise en œuvre de leurs actions de complémentarité.

**Egalité** : la coopération territoriale met en relation des partenaires égaux sur le plan des droits, devoirs et responsabilités dans le respect de leurs différences et de leurs spécificités.

**Solidarité** : prenant en compte l'interdépendance entre les territoires, cette coopération territoriale permettra d'identifier les besoins des territoires partenaires et d'élaborer, par une réflexion et des moyens communs, des stratégies et projets améliorant l'accès à la culture du plus grand nombre.

**Réciprocité** : la coopération repose sur une logique de partage des savoir-faire, est soutenue par la certitude que le partenariat doit être mutuellement équitable et que les particularités de chaque partenaire sont une source d'enrichissement pour l'un et pour l'autre.

**Partenariat** : ce projet de coopération mobilise et associe les partenaires concernés dès la conception et tout au long de sa mise en œuvre. Ce respect du principe de partenariat favorise la recherche d'une concertation, d'une complémentarité et d'une mise en cohérence des initiatives menées.

## Article 3. Objectifs

Les objectifs du présent protocole sont d'œuvrer conjointement à la mise en œuvre d'une complémentarité d'action territoriale afin de diversifier l'offre artistique présentée aux habitants de la région Nord Pas de Calais – Picardie et ainsi de mieux diffuser la musique symphonique et élargir ses publics.

## Article 4. Domaine d'action

Les orchestres partenaires mettront en œuvre des actions illustrant le rôle de la Culture comme instrument du rayonnement de la Région Nord Pas de Calais Picardie.

L'Orchestre de Picardie et l'Orchestre National de Lille rechercheront toutes modalités d'action et de coopération visant à générer des synergies en adéquation avec les autres politiques publiques régionales et pouvant bénéficier à la Région Nord Pas de Calais - Picardie en donnant une réponse concrète aux droits culturels de sa population.

## **Article 5. Plan d'action**

Dès 2016, les orchestres partenaires ont convenu de mettre en œuvre une complémentarité visant à proposer plusieurs axes d'action.

### **L'Orchestre de Picardie**

- favorise l'accueil de l'Orchestre National de Lille dans les salles susceptibles d'accueillir un orchestre de cette taille en Picardie (Théâtre Impérial de Compiègne, Maison de la Culture d'Amiens, Cité de la Musique et de la Danse de Soissons). De ce fait l'Orchestre National de Lille sera présent de manière concertée sur le territoire picard à trois reprises au cours de la saison 2016-2017.
- s'engage à faire paraître les informations liées à ces concerts sur tous les vecteurs de communication dont il dispose,
- met en œuvre et accueille des réunions de coordination,
- met à disposition sa bibliothèque de matériel musical et son parc instrumental en fonction des nécessités du service.

### **L'Orchestre National de Lille**

- Ouvre les portes de l'auditorium du Nouveau Siècle à l'Orchestre de Picardie dans le cadre de sa programmation. Ainsi l'Orchestre de Picardie participera à deux concerts du festival Lille Piano[s] Festival dès juin 2016 et sera intégré à la saison d'abonnement 2016-2017 de l'Orchestre National de Lille pour un concert au Nouveau Siècle,
- s'engage à faire paraître les informations liées à ces concerts sur tous les vecteurs de communication dont il dispose,
- met en œuvre et accueille des réunions de coordination,
- met à disposition sa bibliothèque de matériel musical et son parc instrumental en fonction des nécessités du service,
- favorise l'accueil de l'Orchestre de Picardie dans les salles susceptibles d'accueillir un orchestre de sa taille,
- accueille l'Orchestre de Picardie pour tout projet d'enregistrement dans la salle et le studio numérique du Nouveau Siècle.

A plus long terme et dans le cadre des négociations des conventions d'objectifs, en cours ou à venir, de chacune des structures avec leurs partenaires, l'Orchestre National de Lille et l'Orchestre de Picardie s'attacheront à décliner concrètement les partenariats artistiques et territoriaux envisageables (INTERREGV Nord Pas de Calais-Picardie/Wallonie-Flandres, chef associé etc.), dans le respect des missions de chacune des structures.



## **Article 6. Suivi – évaluation**

Les partenaires signataires du présent protocole s'engagent à assurer un suivi concerté du partenariat et de la pertinence des projets menés. L'évaluation se fera via des indicateurs, arrêtés conjointement.

Fait à *Lille*, le 28 avril 2016.

En 4 exemplaires originaux, un exemplaire original étant remis à chaque signataire à l'issue de la signature.

Monsieur Jean-François Cordet  
Préfet de la Région Nord Pas de Calais - Picardie

Monsieur Xavier Bertrand  
Président du Conseil régional Nord Pas de Calais - Picardie

Pour l'Orchestre de Picardie  
Le Président  
Jean-Jacques Thomas

Pour l'Orchestre National de Lille  
Le Président  
Ivan Renar